



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE
Année 2026

Cocher la case correspondant à votre situation :

- ☐ Première demande
☐ Renouvellement d'une demande

Objet de la demande de subvention (cocher la ou les cases correspondantes) :

- ☐ Subvention de fonctionnement
☐ Subvention d'investissement

NOM DE L'ASSOCIATION :

REMARQUES IMPORTANTES

1. Seules peuvent obtenir une subvention les associations déclarées conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 et ayant souscrit au Contrat d'Engagement Républicain (Cf. page 15).
2. Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article L1611-4 du Code général des collectivités toute association bénéficiant d'une subvention des pouvoirs publics peut être soumise à un contrôle de l'utilisation des fonds mis à sa disposition par les représentants de la Collectivité qui l'a accordée. ce contrôle pourra s'effectuer sur pièces et sur place.
L'article L. 1611-4 du code général des collectivités territoriales est complété par un alinéa ainsi rédigé (article 84 de la LOI n°2009-526 du 12 mai 2009) :
« Il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné. »
3. Il est impératif de remplir complètement cet imprimé et d'y joindre toutes justifications et éléments d'informations utiles pour permettre au Conseil municipal de statuer en toute connaissance de cause. **Voir liste des pièces à fournir en page 14.**

Information sur le règlement général sur la protection des données :

La Ville de Fresnes, représentée par sa Maire en exercice, dont le siège est l'Hôtel de Ville sis 1 place Pierre et Marie Curie, traite vos données à caractère personnel dans le cadre de l'exécution de ses missions d'intérêt public, à des fins de gestion des subventions accordées aux associations. Les données demandées dans ce document sont nécessaires à la réalisation du service sollicité, à défaut, vous ne pourrez pas en bénéficier.

Ces données sont conservées 3 ans aux fins de satisfaction des contrôles de la Chambre Régionale des Comptes, puis pendant dix ans dans nos Archives (Durée d'utilité administrative), avant suppression. Vous pouvez sous certaines conditions accéder à vos données, les rectifier, demander leur suppression, vous opposer ou limiter leur traitement. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse suivante :

Mairie de Fresnes
1 Place Pierre et Marie Curie
94260 Fresnes
01 49 84 56 56

Vous pouvez, si vous estimez après nous avoir contactés et qu'un délai d'un mois se soit écoulé, que vos droits « Informatique et Libertés » n'ont pas été respectés, adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Comment faire la demande ?

1. **Le dossier peut être transmis, soit :**

- a. **En Version papier : en un exemplaire** de cet imprimé, dûment rempli et signé, adressé au service du Courrier de la mairie (1, place Pierre et Marie Curie).
- b. **En version dématérialisée : en un exemplaire** de cet imprimé à l'adresse mail suivante : subventions2026@fresnes94.fr

/!\Merci de respecter l'ordre des pages, de ne pas en retirer du dossier et de compléter tous les champs qui vous concernent.

2. **Rappel :** Pour recevoir une subvention, votre association doit obligatoirement disposer d'un numéro **SIRET** (ainsi que d'un numéro de récépissé en préfecture). Pour l'obtenir, vous devez en faire la demande à la direction régionale de l'INSEE. **Cette démarche est gratuite.**
3. Votre demande ne pourra être prise en compte que si **l'attestation sur l'honneur (page 15) est complétée et signée par le représentant légal de l'association, ou son mandataire.**
4. Chaque rubrique de l'imprimé devra être soigneusement et précisément complétée. **Les pages et/ou les paragraphes qui ne vous concernent pas devront être barrés.**
Les imprimés incomplètement remplis seront irrecevables et renvoyés à l'association.
5. **Chaque demande devra être accompagnée de toutes les pièces constitutives du dossier (page 14),** permettant au Conseil municipal d'apprécier exactement les activités de l'association. **Dans le cas où une pièce ne pourrait être transmise, merci d'en expliquer la raison.**
6. Les associations sollicitant une subvention supérieure à 23 000 € doivent fournir leurs **comptes détaillés et certifiés par un Commissaire aux comptes** (bilan détaillé, compte de résultat détaillé et annexe) **avec le rapport général et le rapport spécial du Commissaire aux comptes (Dans le cas où celui-ci produit un rapport spécial),** et compléter le questionnaire en **pages 16 et 17.**
7. **Le respect de ces prescriptions est impératif, à défaut les dossiers ne pourront être instruits et présentés au Conseil municipal.**

DOSSIER À RETOURNER AU PLUS TARD
LE 10 OCTOBRE 2025
AU SERVICE COURRIER – MAIRIE DE FRESNES
1, PLACE PIERRE ET MARIE CURIE
94260 FRESNES
OU SOUS FORMAT DEMATERIALISE A L'ADRESSE MAIL SUIVANTE :
subventions2026@fresnes94.fr

FICHE 1 – PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

• Identification de l'association :

Nom :
 Sigle :
 Objet (*Tel qu'il résulte des statuts*) :

 Adresse du siège social :
 Code postal : Commune :
 Adresse courrier (*si différente du siège*) :
 Code postal : Commune :
 ☎ : Courriel :
 Site Internet :

L'association est-elle (cocher la case) :

☐ Locale ☐ Départementale ☐ Régionale ☐ Nationale

Quartier principal d'intervention :

☐ Plateau ☐ Coteau ☐ Bièvre

L'association est-elle affiliée à une union, une fédération ou un réseau ?

☐ Non,
☐ Oui, lesquelles (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*) ?

L'association est-elle liée avec d'autres structures, associatives ou commerciales ?

☐ Non,
☐ Oui, indiquer leur identité et adresse (*un organigramme peut être joint pour décrire ces relations*) ?

Votre association a-t-elle des adhérents « personnes morales * » :

☐ Non ☐ Oui, lesquelles ?

• Renseignements administratifs et juridiques :

Numéro de SIRET (*obligatoire*) :
 Code NAF (APE) :
 N° RNA (Répertoire National des Associations) :
 À défaut, date et n° du récépissé de déclaration en préfecture :
 Date de publication de la création au "Journal Officiel" :
 Date de dernière modification des statuts :
 Date et n° d'agrément ou de reconnaissance d'utilité publique (*le cas échéant*) :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? ☐ Non ☐ Oui

* Groupement doté de la personnalité juridique. Généralement une personne morale se compose d'un groupe de personnes physiques réunies pour accomplir quelque chose en commun.

- Liste à jour du bureau :

	Président.e	Trésorier.e	Secrétaire
Nom			
Prénom			
Adresse			
☎			
Courriel			

Nombre de personnes composant le bureau : (Transmettre la liste)

Nombre de personnes composant le Conseil d'administration : (Transmettre la liste)

	Directeur.trice
Nom	
Prénom	
Adresse	
☎	
Courriel	

- Vie statutaire de l'association :

Réunions statutaires	Bureau	Conseil d'Administration	Assemblée Générale	Assemblée Générale Extraordinaire
Date de la dernière réunion				

- Comptabilité tenue par : ☐Trésorier ☐Comptable

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal :Commune :

☎ :

Courriel :

- Coordonnées de la personne chargée du dossier de subvention :

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal.....Commune.....

☎ :

Courriel :

- Présence d'un(e) élu(e) municipal(e) de la ville de Fresnes dans les instances dirigeantes de l'association (Conseil d'Administration et/ou bureau)¹ :

☐ Non

☐ Oui,

1/NomPrénom :

Fonction associative (président.e, trésorier.e, secrétaire...) :

2/NomPrénom :

Fonction associative (président.e, trésorier.e, secrétaire...) :

3/NomPrénom :

Fonction associative (président.e, trésorier.e, secrétaire...) :

FICHE 2 – FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

	• Nombre d'adhérents (à la date de la demande)		• Nombre de bénéficiaires (si différents des adhérents)	
	Fresnois	Non-Fresnois	Fresnois	Non-Fresnois
-dont hommes				
-dont femmes				
-dont > à 18ans				
-dont < à 18 ans				
TOTAL				

- Cotisations :

	2023				2024				2025			
	Fresnois		Non-Fresnois		Fresnois		Non-Fresnois		Fresnois		Non-Fresnois	
	Nombre	Montant(*)	Nombre	Montant(*)	Nombre	Montant(*)	Nombre	Montant(*)	Nombre	Montant(*)	Nombre	Montant(*)
-dont hommes												
-dont femmes												
-dont > à 18 ans												
-dont < à 18 ans												
TOTAL												

(*) par adhérent

¹ La liste des élus est disponible sur le site internet de la Ville.

• Renseignements concernant les ressources humaines au dernier exercice clos :

	Nombre de personnes	E.T.P.T(*)	Montant des charges de personnel <i>Salaires bruts + charges patronales</i>
Bénévoles (**)			
Autres (à préciser)			
Salariés temps plein			
Salariés temps partiel			
TOTAL			

(*) *Équivalent temps plein travaillé : Effectif physique pondéré par la quotité de travail. Ex : 1 salarié travaillant à 80% sur toute l'année représente 0,8 poste E.T.P.T., 1 salarié en CDD de 3 mois travaillant à 80% correspond à 0,8 * 3/12 E.T.P.T.*

(**) *Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée.*

Nature des contrats des salariés :

Nombre de CDI :

Nombre de CDD :

Autres (à préciser : parcours emploi compétence², apprentissage, emplois civiques, ...) :

.....
.....

• **Pour les Associations Sportives**

	Nombre de licenciés.ées	Meilleur Niveau de pratique	Nombre d'équipes engagées en compétition fédérale (sports collectifs)	Nombre d'entraîneurs diplômés (Brevets d'État, BPJEPS...)
Hommes				
Femmes				

• **Pour les Associations Culturelles**

Nombre de spectacles :

Nombre de représentations :

Nombre d'évènements :

Autres :

²"Parcours emploi compétence" : anciens contrats aidés.

Nombre de spectateurs par spectacle :

☐ Moins de 10 ☐ Entre 10 et 50 ☐ Entre 50 et 100 ☐ Plus de 100

- Subventions obtenues et/ou sollicitées auprès des différents financeurs (en euros) :

Ce tableau doit être le reflet des subventions perçues et correspondre à la présentation du tableau synthétique des comptes page 10 du présent dossier.

Organismes	Obtenues au titre de 2023	Obtenues au titre de 2024	2025		Demandées au titre de 2026
			Demandées	Obtenues	
État					
Région					
Département					
Ville de Fresnes					
Autres Communes (préciser)					
CAF					
Autres (préciser)					
TOTAL					

• **Autres avantages accordés par la ville de Fresnes :**

En 2024, l'association a-t-elle bénéficié pour ses activités d'aides en nature de la Ville ?

☐ Oui ☐ Non

Mise à disposition de :

Locaux ☐ Non ☐ Oui, à préciser :

Terrains ☐ Non ☐ Oui, à préciser :

	Adresse	Conditions d'occupation	
		Si pas de Loyer (0 €)	Loyer (Montant)
Sur créneaux horaires <i>Pour chaque local, indiquer le nombre d'heures d'utilisation/ semaine (2023)</i>			
À usage exclusif			

Autres : ☐ Non ☐ Oui, à préciser :

Matériel, cars, ...			
Électricité, gaz, téléphone, ...			

Gratuites: ☐

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES COMPTES DE 2024 A 2026Seulement pour les associations sollicitant une demande de subvention inférieure à 23 000 €

Date de clôture des comptes :

Montant en € (ne pas indiquer les centimes d'euros) :

	2024 Ou 2024/2025	2025 Ou 2025/2026	Prévisionnel 2026
I – PRODUITS			
70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	€	€	€
74 – Subvention d'exploitation (à détailler)	€	€	€
	€	€	€
	€	€	€
75 – Cotisations	€	€	€
75 – Autres produits de gestion courante	€	€	€
76 – Produits financiers	€	€	€
77 – Produits exceptionnels	€	€	€
TOTAL	€	€	€
II – CHARGES			
60 – Achats	€	€	€
61 – Services extérieurs (locations, assurances, entretien,...)	€	€	€
62 – Autres services extérieurs (honoraires, communication, télécom, services bancaires,...)	€	€	€
63 – Impôts et taxes	€	€	€
64 – Charges de personnel	€	€	€
65 – Autres charges de gestion courante	€	€	€
66 – Charges financières	€	€	€
67 – Charges exceptionnelles	€	€	€
68 – Dotation aux amortissements / aux provisions	€	€	€
TOTAL	€	€	€
RÉSULTAT (Produits - Charges)	€	€	€
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (*)			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	€	€	€
<i>Dont secours en nature</i>			
<i>Dont mise à disposition gratuite de biens et prestations</i>	€	€	€
<i>Dont personnel bénévole</i>	€	€	€
87 – Contributions volontaires en nature	€	€	€
<i>Dont bénévolat</i>			
<i>Dont prestations en nature</i>	€	€	€
<i>Dont dons en nature</i>	€	€	€

(*) : Ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature directement en charges et en produits.

Montant de la trésorerie en € (ne pas indiquer les centimes d'euros) :

(Comptes courants, comptes d'épargne, comptes livrets...)

- à la clôture du dernier exercice :

- à la date de la demande : au (préciser date)

JUSTIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

• **Subvention de fonctionnement général :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Et/ou,

• **Subvention exceptionnelle pour action ou projet (description du projet) :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITÉE POUR L'ANNEE 2026

.....

CONTENU DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

À RETOURNER EN UN EXEMPLAIRE AU PLUS TARD LE 10 OCTOBRE 2025

Si l'exercice comptable coïncide avec l'année scolaire (2024/2025)	Si l'exercice comptable coïncide avec l'année civile (2024)
☐ Lettre de motivation, ☐ Bilan détaillé, compte de résultat détaillé et annexe complète associée pour l'exercice 2024/2025 (et rappel exercice N-1), <u>approuvés et certifiés par le représentant légal</u> (transmis au plus tard le 10 OCTOBRE 2025), ☐ Le rapport d'activité et le rapport financier du trésorier 2024/2025 (transmis au plus tard le 10 OCTOBRE 2025), ☐ Le budget (ou le compte de résultat prévisionnel) de l'exercice 2025/2026, ☐ Le projet d'activité 2025/2025, ☐ Les procès-verbaux de l'assemblée générale et des conseils d'administration de 2023/2024 et 2024/2025, ☐ La situation de trésorerie <u>à la date de la demande de subvention</u> (Comptes courants, comptes d'épargne, comptes livrets), ☐ Le montant des cotisations et les tarifs pratiqués en 2024/2025 et en 2025/2026 en cas d'activités payantes, ☐ L'intégralité des pièces demandées dans la <u>convention d'objectifs</u> signée avec la Ville pour les associations concernées, ☐ Un relevé d'identité bancaire (RIB), à produire chaque année , ☐ Les statuts certifiés conformes par le Président, le récépissé de la déclaration à la Préfecture et la copie de la publication au Journal Officiel (uniquement en cas de modification ou dans le cadre d'une première demande).	☐ Lettre de motivation, ☐ Bilan détaillé, compte de résultat détaillé et annexe complète associée pour l'exercice 2024 (et rappel exercice N-1), <u>approuvés et certifiés par le représentant légal</u> , ☐ Le rapport d'activité et le rapport financier du trésorier pour l'exercice 2024, ☐ Le compte de résultat prévisionnel 2025, ☐ Le projet d'activité 2025, ☐ Le budget de l'exercice 2026, ☐ Le projet d'activité 2026, ☐ Les procès-verbaux de l'assemblée générale et des conseils d'administration de 2024 et 2025, ☐ La situation de trésorerie <u>à la date de la demande de subvention</u> (Comptes courants, comptes d'épargne, comptes livrets), ☐ Le montant des cotisations et les tarifs pratiqués en 2024 et en 2025 en cas d'activités payantes, ☐ L'intégralité des pièces demandées dans la <u>convention d'objectifs</u> signée avec la Ville pour les associations concernées, ☐ Un relevé d'identité bancaire (RIB), à produire chaque année , ☐ Les statuts certifiés conformes par le Président, le récépissé de la déclaration à la Préfecture et la copie de la publication au Journal Officiel (uniquement en cas de modification ou dans le cadre d'une première demande).

RAPPEL :

Les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable. Ils sont établis conformément au Plan Comptable Général adapté aux associations (règlement du 16/2/99 du Comité de la Réglementation Comptable).

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

, représentant légal de l'association

- certifie que l'association est régulièrement déclarée,
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations et paiements de cotisations sociales et fiscales auxquelles elle est soumise,
- déclare que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires,
- déclare que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte d'engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, le Mouvement associatif et les Collectivités territoriales, ainsi que les déclinaisons de cette charte,
- m'engage à affecter les fonds conformément aux orientations et usages décrits au sein du présent dossier de subvention et à fournir à la ville de Fresnes tous les documents complémentaires qui lui seront utiles, étant précisé l'interdiction du reversement de la subvention à d'autres structures,
- atteste que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) :
 - ☐ inférieur ou égal à 500 000 €
 - ☐ supérieur à 500 000 €³

Fait à

, le

Le (la) Président(e)

(Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat, portant les deux signatures, celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter, lui permettant d'engager celle-ci).

SIGNATURE OBLIGATOIRE

CACHET DE L'ASSOCIATION

DOSSIER À RETOURNER AU PLUS TARD

LE 10 OCTOBRE 2025

AU SERVICE COURRIER – MAIRIE DE FRESNES

1, PLACE PIERRE ET MARIE CURIE

94260 FRESNES

OU SOUS FORMAT DEMATERIALISE A L'ADRESSE MAIL SUIVANTE :

subventions2026@fresnes94.fr

³ Conformément à la décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au règlement (UE) N° 360/012 de la Commission du 25 avril 2012, modifié par le règlement (UE) 2020/1474 de la commission du 13 octobre 2020 (prolongeant sa période d'application jusqu'au 31 décembre 2023), qui étend l'exemption aux aides accordées sous forme de compensation de service public à une même entité sur une période de 3 exercices fiscaux dont le montant total n'excède pas 500 000 € (de minimis spécifique aux services d'intérêt économique général).

Le montant total et cumulé d'aides publiques sur 3 ans ne conditionne pas l'attribution ou non d'une subvention. Cette attestation n'a pas d'autre objet que de permettre aux pouvoirs publics d'adapter le formalisme de leur éventuelle décision d'attribution.

QUESTIONNAIRE SPÉCIFIQUE

AUX DEMANDES DE SUBVENTION SUPÉRIEURES À 23 000 EUROS

ANNÉE 2026

Nom de l'association :

I - CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA VILLE DE FRESNES

Date de passation de la convention d'objectifs :

L'association s'engage à fournir la totalité des pièces requises dans la convention d'objectifs signée avec la ville de Fresnes.

II - ORGANES DÉLIBÉRANTS

☐ Transmettre la liste exhaustive des membres du Conseil d'Administration et du Bureau avec indication de leur situation professionnelle.

☐ Fréquence des réunions de Bureau et du Conseil d'administration :

.....
.....

☐ Nom du directeur de l'association (le cas échéant) :

III - CONTRÔLE COMPTABLE

Nom et adresse du commissaire aux comptes : (ce dernier devant être différent de l'expert-comptable)

.....
.....

Date de désignation d'un commissaire aux comptes :

.....

Date d'approbation des comptes du dernier exercice clos par l'assemblée générale :

.....

IV - PERSONNEL

•Fournir pour l'exercice écoulé (2024) ou l'exercice qui s'achève (2024/2025) :

➤ Les 5 rémunérations brutes annuelles les plus élevées :

Rémunérations brutes annuelles (<i>NON nominatives et sans préciser les fonctions</i>)	Durée du travail en équivalent temps plein travaillé (*)
1	
2	
3	
4	
5	

(*) Équivalent temps plein travaillé : Effectif physique pondéré par la quotité de travail. Ex : 1 salarié travaillant à 80% sur toute l'année représente 0,8 poste E.T.P.T., 1 salarié en CDD de 3 mois travaillant à 80% correspond à 0,8 * 3/12 E.T.P.T.

➤ Un état du personnel rémunéré dans l'année, avec indication de la période d'emploi, du type de contrat (CDI, CDD...), de la fonction occupée, de la durée du travail en E.T.P.T., des heures supplémentaires éventuelles.

V - FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

	• Nombre d'adhérents (à la date de la demande)		• Nombre de bénéficiaires (si différents des adhérents)	
	Fresnois	Non-Fresnois	Fresnois	Non-Fresnois
Enfants de 0 à 3 ans				
Enfants de 4 à 12 ans				
Jeunes de 13 à 18 ans				
Adultes				
Seniors (60 ans et +)				
Familles				
Autres				

VI - AVANTAGES EN NATURE ACCORDÉS PAR LA VILLE

•Indiquer ci-dessous **tout changement** ayant eu lieu **courant 2025** concernant les locaux ou autres avantages mis à disposition :

☐ Non, ☐ Oui :

➤ **Locaux :**

.....

.....

.....

.....

➤ **Autres avantages :**

.....

.....

.....

.....